

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR**

DELIBERATION N°60/2019

OBJET : EGLISE DE LA TRANSFIGURATION : Subvention de la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 09
Absents : 1
Votants : 10

Date de la convocation : 04/12/2019
Date d'affichage : 04/12/2019
Date de la séance : 10/12/2019.

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi dix décembre,
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard NICOLAS, Maire.

Etaient présents : Madame et Messieurs les conseillers municipaux :
KNOCKAERT Dominique, CORTEGGIANI Jean Yves, BONNABEL Nicole, MEYER Guy, FREYNET Grégory,
VINCENT Gilles, AUBERT David, GIUGLARIS Maryse.

Absents : GASCO Gérard qui donne procuration à NICOLAS Bernard.
Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur FREYNET Grégory.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier de rénovation de l'église de la Transfiguration est en cours.
Les différents dons effectués depuis le début du lancement du dossier de financement des travaux de l'église de la transfiguration permettent de bénéficier d'une aide financière pour l'année 2019 de la somme de 2800.00 € apportée par la Fondation du Patrimoine.
Une convention d'attribution à régulariser a été établie par la Fondation du Patrimoine (Palais de la Bourse CS 21 856 13221 Marseille cedex01).

Le Conseil Municipal se prononce par vote à main levée et donne pouvoir à Monsieur Le Maire de signer les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.

Sens du vote : à main levée

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019
Affiché le
ID : 005-210500906-20191210-602019-DE

Le Maire
Bernard NICOLAS.